



XIIIème Législature

Question écrite n°1 200de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Education Nationale

Rubrique : Enseignement - personnel

Analyse : Contractuels, emplois de vie scolaire, perspectives

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel le 20 octobre 2009) :

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le Ministre de l'Education Nationale sur la situation des 30 000 EVS/AVS dont le contrat est arrivé à terme en juin dernier après 3 ans de service au sein de l'Education Nationale. Face à la mobilisation, le Gouvernement a annoncé à toute hâte au début de l'été un certain nombre de mesures en faveur du réemploi de ces personnels, et notamment de ceux qui assuraient l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, afin de garantir la continuité de cet accompagnement. Un mois après la rentrée scolaire, force est de constater que l'impact de ces mesures est quasi nul. Les personnels remerciés en juin sont aujourd'hui sans emploi ni réelles perspectives. Leur départ a encore contribué à la désorganisation des établissements déjà confrontés à une baisse des effectifs enseignants (non remplacement des enseignants, démantèlement des RASED, etc.). Enfin, la mesure de réemploi des personnels exerçant une mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap a été très largement restreinte dans son application et pose par ailleurs de réelles difficultés quant à sa mise en œuvre sur le terrain. Par conséquent, de nombreux enfants handicapés ne sont pas encore scolarisés à ce jour, faute d'accompagnant... La situation est d'autant plus inacceptable que le Gouvernement entretient une certaine confusion sur les chiffres concernant les mouvements de personnels EVS-AVS. Il souhaiterait ainsi qu'un bilan précis et chiffré puisse être communiqué sur le sujet (nombre de personnels recrutés en remplacement des précédents EVS-AVS, nombre de réemplois d'EVS/AVS intervenus dans le cadre des mesures gouvernementales, nombre d'accompagnants d'enfants en situation de handicap en poste actuellement, etc.). Il souhaiterait également connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin d'éviter que les personnels nouvellement recrutés ne se retrouvent, dans quelques années, dans une situation analogue à celle de leurs prédécesseurs mais aussi afin de tenir ses engagements sur la reconnaissance et la professionnalisation du métier d'accompagnant pour les enfants en situation de handicap.